

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION
VENDREDI 13 DECEMBRE 2024**

ETAIENT PRESENTS :

Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président)
MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames BORDEDEBAT, CASSOT, MAUPILE, CAUSSARIEU.

Messieurs CAVOLI, SCAPPAZZONI, MARTINERIE, SEGURA, TREUIL, DAVID, FANARA.

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

ETAIENT EXCUSES :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,
Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président),
Mesdames FOULON, LAFONTAINE, DUBROCA, THE.
Messieurs BONNIN, DELEPAUX, MONS, PUJOL.

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

Les convocations et les délibérations ont été envoyées le 6 décembre 2024 en version dématérialisée soit cinq jours francs avant le Conseil d'Administration conformément aux statuts d'Arcachon Expansion.

Le quorum est atteint, le Conseil d'Administration peut donc valablement délibérer.

Bernard LUMMEAUX, 1^{ER} vice-président d'Arcachon Expansion ouvre la séance.

Le compte-rendu du 4 octobre 2024 est adopté à l'unanimité. Pas de remarque.

Ordre du jour du Conseil d'Administration

Modification de la délibération n°1 – remise sur table

Délibération n°01	Décision Modificative N°3
Délibération n°02	Ouverture des crédits d'investissement exercice 2025
Délibération n°03	Régime des provisions
Délibération n°04	Emprunt bancaire
Délibération n°05	Rapport d'activité CCSPL
Délibération n°06	Ouverture poste en alternance
Délibération n°07	Tarif culture
Délibération n°08	Tarif animation
Délibération n°09	Tarifs office de tourisme

DECISIONS MODIFICATIVES N°3

Il est nécessaire aujourd'hui de procéder aux modifications de crédits des budgets ci-dessous telles que figurant dans les tableaux pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de l'activité de la Régie Arcachon Expansion :

BUDGET 720 PRINCIPAL - Décision modificative n°3

Dépenses			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
012	64114	Personnel saisonnier	+ 20 000,00 €
67	6743	Subvention de fonctionnement	- 23 000,00 €
65	6583	Déficit sur opération de gestion	+ 3 000,00 €
		TOTAL DEPENSES	0,00 €

Recettes			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
		TOTAL RECETTES	0,00 €

Section d'investissement : PAS DE NOUVELLES INSCRIPTIONS**BUDGET 730 PALAIS DES CONGRES - Décision modificative n°3**

Dépenses			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
011	604	Achats de prestations de services	+ 33 000,00 €
011	618	Divers	- 300,00 €
65	6542	Créances éteintes	+ 1 320,00 €
012	64111	Salaires et appointements cdi	- 34 320,00 €
042	6811	Dotations aux provisions	+ 300,00 €
		TOTAL DEPENSES	0,00 €

Recettes			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
		TOTAL RECETTES	0,00 €

Section d'investissement :

Dépenses			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
21	2183	Achats de prestations de services	+ 300,00 €

Recettes			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
040	28183	Achats de prestations de services	+ 300,00 €

BUDGET 740 ANIMATIONS – Décision modificative n°3

Section de fonctionnement : PAS DE NOUVELLES INSCRIPTIONS

Section d'investissement : PAS DE NOUVELLES INSCRIPTIONS

BUDGET 750 CULTURE – Décision modificative n°3**FONCTIONNEMENT**

Dépenses			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
011	6182	Divers	2 670,00 €
012	6211	Personnel intérimaire	- 100,00 €
012	6453	Cotisation aux caisses de retraite	+ 14 260,00 €
66	66	ICNE Emprunt	+ 100,00 €
		TOTAL DEPENSES	16 930,00 €

Recettes			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
013	64198	Autres remboursements	+ 6 510,00 €
042	777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	+ 1 260,00 €
78	7815	Reprise sur provisions pour risques et charges d'exploitation	9 160,00 €
		TOTAL RECETTES	16 930,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
040	13912	Subvention d'investissement - Régions	+ 460,00 €
040	13918	Subvention d'investissement – Autres	+ 800,00 €
040	1532	Provision pour pension	+ 9 160,00 €
040	2154	Matériel industriel	- 10 420,00 €
		TOTAL DEPENSES	00,00 €

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération.

OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2025

Le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L. 1612-1, autorise à engager et à mandater, par anticipation du vote du budget, des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Compte tenu de la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services d'Arcachon Expansion et par budget jusqu'au vote du budget primitif 2025, une ouverture anticipée de crédits d'investissement est proposée au conseil d'administration.

Budget Principal :

Le montant total des crédits à ouvrir pour le budget principal est de **76 576,00 €**. Les investissements sont votés au chapitre.

Budget Annexe Commercial Palais des Congrès

Le montant total des crédits à ouvrir pour le budget Annexe Commercial Palais des Congrès 730 est de **8074,75 €**. Les investissements sont votés au chapitre.

Budget Annexe Animations :

Le montant total des crédits à ouvrir pour le budget Annexe Animations 740 est de **573.00 €** Les investissements sont votés au chapitre.

Budget Annexe Culture

Le montant total des crédits à ouvrir pour le budget Annexe Culture 750 est de **71 710.42€**. Les investissements sont votés au chapitre.

Les investissements engagés et mandatés seront repris au budget primitif 2025.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération.

REGIME DES PROVISIONS

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT permet les dotations aux provisions facultatives pour couvrir tous les risques dès que ceux-ci sont avérés.

Ainsi, notre convention collective prévoit que lors du départ d'un salarié à la retraite, celui-ci perçoit une indemnité de fin de carrière au moins égale à 20% du salaire brut mensuel par année d'ancienneté dans l'entreprise. Le salaire brut mensuel servant de base de calcul est le dernier salaire perçu. (Introduit par l'avenant n°6 du 26 novembre 2008 qui précise le calcul de l'indemnité de départ en retraite)

Considérant que certains salariés à ce jour sont en capacité de réclamer leurs droits à la retraite, il convient de constituer les provisions destinées à couvrir des risques et des charges rendues probables sur l'ensemble des budgets d'Arcachon Expansion :

Budget 720

Compte d'imputation	Objet de la provision	Date de la constitution	Montant de la provision	Montant de la provision de l'exercice	Date utilisation	Montant utilisé	Solde
1532 <i>Provisions pour pensions et obligations similaires</i>	Provision retraite	01/01/2021	800.10 €	100.00 €			900.10 €
TOTAL							

Budget 730

Compte d'imputation	Objet de la provision	Date de la constitution	Montant de la provision	Montant de la provision de l'exercice	Date utilisation	Montant utilisé	Solde
1532 <i>Provisions pour pensions et obligations similaires</i>	Provision retraite	01/01/2021	9130.18 €	410.00 €			9540.18 €
TOTAL							

Budget 750

Compte d'imputation	Objet de la provision	Date de la constitution	Montant de la provision	Montant de la provision de l'exercice	Date utilisation	Montant utilisé	Solde
1532 Provisions pour pensions et obligations similaires	Provision retraite	01/01/2021	9160.00 €	430.00 €	31/12/2024	9160.00 €	0
TOTAL							

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération.

EMPRUNT BANCAIRE

Monsieur le Président expose les besoins de financements des opérations liées au remplacement de l'éclairage de la scène du théâtre Olympia par des lampes leds.

Afin de financer cette opération Arcachon Expansion doit avoir recours à un emprunt

Après consultation et analyse des offres, il est proposé de contracter auprès Du Crédit Mutuel Arkéa – Crédit Mutuel du Sud-Ouest, un emprunt d'un montant de 170 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée du prêt :	120 mois
Taux :	3,28%
Périodicité :	annuelle
Amortissement :	Linéaire
Commission d'engagement :	170 €

Pendant toute la durée du prêt, les ressources nécessaires au paiement des échéances seront dûment dégagées dans le budget.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération.

RAPPORT D'ACTIVITE CCSPL

L'Article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Cet article prévoit également que le Président de la Commission présente, au Conseil d'administration, un état des travaux réalisés au cours de l'année précédente.

La CCSPL est consultée, pour avis, par l'assemblée délibérante sur tout projet de concession de service public

Pour l'année 2023, La commission s'est réunie :

Le 7 juillet 2023

Avis de lancement d'une concession de service public au vélodrome d'Arcachon pour l'organisation de concerts

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération.

OUVERTURE POSTE EN ALTERNANCE

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 30 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises ;

Ce type de contrat pourrait nous permettre de développer des actions et des projets en matière de numérique.

Une candidature pour un contrat d'alternance d'un élève en Master (4^{ème} année) à l'XP Esport & Gaming School Bordeaux, nous est parvenue :

Année 1 : du 16/12/2024 au 31/08/2025

Année 2 : du 01/09/2025 au 02/09/2026

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération.

TARIF CULTURE

En complément de la délibération n°2024030416 actée au conseil d'administration du 7 mars 2024 et conformément aux statuts d'Arcachon Expansion, Il convient de fixer un nouveau tarif.

En effet, dans le cadre de la sortie culturelle pour l'exposition « les Bassins de lumières » aux Bassins à flot à Bordeaux. : sortie clé en main comprenant le trajet en bus et le billet d'entrée.

Arcachon expansion souhaite proposer une formule « jeunes de moins de 26 ans » au tarif de 45 € TTC.

NB : les enfants mineurs de moins de 18 ans devront être accompagnés obligatoirement d'un adulte.

Les autres tarifs concernant cette sortie restent inchangés.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération.

TARIF ANIMATION

Le village de Noël aura lieu sur la place des Marquises du 14 décembre 2024 au 5 janvier 2025.

Un chalet « gourmand » supplémentaire sera installé place Thiers.

En complément des tarifs actés par la délibération N°2024100414 du conseil d'administration du 4 octobre 2024, Il convient de voter un tarif complémentaire pour ce dernier :

- Tarif location emplacement seul de 6m² pour chalet « gourmand » fourni par l'exploitant de place Thiers : 840 € HT

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération.

TARIFS OFFICE DE TOURISME

Il convient aujourd'hui de voter les tarifs appliqués par le Service Réceptif et par l'Office de Tourisme.

1/Privatisation visites guidées pour les individuels

2/Tarifs des nouveaux produits boutique de l'Office de Tourisme

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le prochain conseil d'administration est programmé le mardi 14 janvier 2024 à 19h00 et sera suivi d'un dîner.

Frédérique DUGENY
Directrice Générale d'Arcachon Expansion



Bernard LUMMEAUX
1^{er} Vice-Président de la Régie Arcachon Expansion



Nom	Fonction	Signature
FOULON Yves	Président	Excusé
LUMMEAUX Bernard	1er Vice-Président	
SOULIER Nicolas	2eme Vice-Président	Excusé
MARESCOT Claire	3eme Vice-Présidente	
BORDEDEBAT Geneviève	ADMINISTRATRICE	
BONNIN Alexis	ADMINISTRATEUR	Excusé
CASSOT Catherine	ADMINISTRATRICE	
CAUSSARIEU Martine	ADMINISTRATRICE	
CAVOLI Pierre	ADMINISTRATEUR	
DUBROCA Monique	ADMINISTRATRICE	Excusée
LAFONTAINE Barbara	ADMINISTRATRICE	Excusée
SCAPPAZZONI Paul	ADMINISTRATEUR	
DELEPAUX Gilles	ADMINISTRATEUR	Excusé
PUJOL Patrick	ADMINISTRATEUR	Excusé
THE Mathilde	ADMINISTRATRICE	Excusée
DAVID Emmanuel	ADMINISTRATEUR	
MARTINERIE Laurent	ADMINISTRATEUR	
TREUIL Laurent	ADMINISTRATEUR	
SEGURA Dany	ADMINISTRATEUR	
FOULON Nathalie	ADMINISTRATEUR	Excusée
MAUPILE Yvette	ADMINISTRATEUR	
MONS Olivier	ADMINISTRATEUR	Excusé
FANARA Bruno	ADMINISTRATEUR	